

Pour diffusion immédiate
Le 28 avril 2006

n° 06-100

Annonce du plan de redressement élaboré pour Dawson

DAWSON — Le premier ministre, M. Dennis Fentie, a annoncé le plan de redressement élaboré pour la collectivité dawsonienne au terme de sa rencontre avec le syndic et les membres du comité consultatif de la ville de Dawson.

« Fidèles à notre engagement, nous avons développé un plan de redressement qui atteindra certains objectifs critiques », a déclaré M. Fentie. « Notre plan permettra à Dawson d’occuper de nouveau une position financière viable, fixe un calendrier de remboursement de la dette qui est réaliste et offre certaines garanties aux contribuables de la ville, ainsi qu’à ceux et celles qui envisageraient d’obtenir un siège au prochain conseil municipal. »

Le gouvernement du Yukon va immédiatement effacer de son bilan les 3,43 millions de dollars que lui doit la collectivité de Dawson et consolider la dette restante de 1,5 million en un prêt portant intérêt au taux fixe de 4 % et remboursable sur 25 ans à raison d’un paiement annuel unique.

Consolider la dette restante réduira les paiements annuels des contribuables dawsoniens, les faisant passer de 485 600 \$ à 94 470 \$, et permettra au nouveau conseil municipal d’assurer une gestion plus souple du flux de trésorerie.

En plus d’effacer la dette, le gouvernement du Yukon s’engage à fournir à Dawson 1 million de dollars pour le financement des immobilisations, ce qui permettra de répondre aux besoins les plus immédiats. Le centre de loisirs et l’installation d’épuration des eaux usées seront exclus du cadre financier de Dawson. Toutefois, le gouvernement du Yukon travaillera de concert avec la ville de Dawson à résoudre ces questions afin d’assurer aux familles de Dawson des installations dont elles pourront être fières.

« Maintenant qu’un plan adéquat est mis en place, les résidents de Dawson et les éventuels candidats aux divers postes du prochain conseil municipal peuvent entrevoir de meilleurs jours pour le fonctionnement de leur ville », a ajouté M. Fentie. « Le nouveau conseil devra montrer un grand sens des responsabilités dans sa gestion des finances de la ville en ajustant les dépenses aux recettes. »

La *Loi rétablissant la bonne gestion des finances municipales de Dawson* a été promulguée afin de permettre la consolidation de la dette restante. Cette loi de temporisation disparaîtra de l’horizon législatif dès que les 3,43 millions auront été radiés et que la dette restante aura été ainsi ramenée à l’intérieur des dispositions de la *Loi sur les municipalités*.

-30-

Renseignements :

Peter Carr
Conseiller en communications
Conseil des ministres
(867) 667-8688
peter.carr@gov.yk.ca

Doug Caldwell
Communications
Services aux collectivités
(867) 667-8065
doug.caldwell@gov.yk.ca